

Renforcer la transition vers un système agricole et alimentaire durable

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- **98 %** de l'alimentation est composée, dans les aires urbaines, de produits importés. 97 % des produits locaux sont exportés. L'autonomie alimentaire est inférieure à 2 %.
- **66,5 %** des personnes pauvres en France vivent dans les grands pôles urbains.
- **5 à 7 millions** de personnes ont eu recours à l'aide alimentaire en 2020. 51% des bénéficiaires y ont recours depuis moins d'un an.

Dans un contexte d'urgence écologique qui bouscule les manières de produire et de consommer, la transition vers un système alimentaire durable constitue une cible positive sur laquelle appuyer un mouvement fédérateur au bénéfice des producteurs et des consommateurs. La crise sanitaire et l'accroissement et la demande d'aide alimentaire ainsi que la hausse des prix alimentaires constatée au niveau mondial renforcent la prise de conscience de nos fragilités et la nécessité d'engager une mutation rapide de nos modes de production et de consommation.

Grandes villes, agglomérations et métropoles représentent 40 % des consommateurs français et agissent déjà, au niveau national, européen et international, en faveur d'une alimentation durable, responsable et solidaire par la commande publique et la fourniture de repas, par la tarification sociale, les marchés alimentaires, le développement de dispositifs d'insertion, par le déve-



loppement de l'agriculture urbaine et d'actions de sensibilisation, et contribuent directement à l'émergence et au maintien d'une offre locale sur l'ensemble de la chaîne valeur ainsi qu'au rayonnement de la gastronomie française.



La méthode prônée par les élus de France urbaine

Les élus de France urbaine prônent une approche globale et systémique : l'alimentation s'inscrit au cœur d'un continuum de politiques au sein duquel les grandes villes, agglomérations et métropoles assument un rôle d'ensemblier. Ils portent aussi une approche inclusive, évitant toute stigmatisation. L'alimentation est vectrice de lien social, d'insertion. Elle concerne tous les citoyens. Ils plaident pour une approche en proximité : si certaines impulsions nécessitent l'intervention de l'Etat, chaque territoire doit définir ses priorités et mobiliser ses ressources et ses singularités. Enfin, ils appellent à la consécration d'une approche partenariale et multidimensionnelle, mettant au premier plan l'Alliance des territoires : les stratégies alimentaires territoriales ne peuvent se construire qu'avec l'ensemble des acteurs et doivent agir à différents niveaux.



Des propositions concrètes

→ Reconnaître, faciliter et soutenir l'action des grandes villes, agglomérations et métropoles en matière d'animation et de coordination de stratégies alimentaires à l'échelle d'un bassin de vie de la production à la distribution en vue de promouvoir un système alimentaire local résilient :

- Co-construire en début de mandat une feuille de route pluriannuelle et interministérielle en évitant la multiplication des appels à projets et les stratégies « en silos » ;
- Faciliter l'accès à la donnée et la construction d'indicateurs locaux en lien avec les opérateurs de l'Etat ;
- Territorialiser et pérenniser les financements : favoriser une logique transversale, pluriannuelle et intégrée dans l'allocation des crédits (CRTE, France relance, France 2030...), pérenniser et renforcer le soutien aux projets alimentaires territoriaux, faciliter l'accès aux fonds européens au vu de la dimension structurante des stratégies alimentaires territoriales et des enjeux de coopération urbain-périurbain-rural ;
- Développer les leviers des territoires urbains en matière de foncier et de droit des sols afin de faciliter l'installation et le maintien d'exploitations : représentation au sein des SAFER, exercice du droit de préemption en cas de mise en place d'une SCI, faciliter de création de PEAN pour les animateurs de projets alimentaires territoriaux... ;
- Promouvoir à l'échelle des bassins de vie des stratégies coordonnées pour renforcer l'attractivité des métiers agricoles ;
- Renforcer l'orientation des dispositifs de distribution - notamment les marchés d'intérêt nationaux - et des plateformes logistiques vers la prise en compte des circuits-courts locaux ;
- Intégrer le risque de rupture d'approvisionnement alimentaire au sein des documents d'information communal sur les risques majeurs ainsi que dans les plans intercommunaux de sauvegarde.

→ Soutenir l'action des territoires urbains en tant que consommateurs de proximité par la commande publique et l'intégration du « produire et consommer local » dans la restauration collective publique :

- Prévoir une exception agricole et alimentaire pour les achats publics, afin de promouvoir les circuits-courts de proximité et les achats locaux ou encore les boucles locales alimentaires ;
- Renforcer les capacités d'intervention des entreprises publiques locales au-delà de leurs actionnaires et élargir les périmètres d'action des centrales d'achat au bénéfice des territoires voisins ;
- Renforcer le soutien financier à la formation des professionnels de la restauration collective publique.

→ Renforcer l'appui aux personnes fragiles en facilitant leur accès à l'alimentation et promouvoir l'alimentation comme levier d'insertion, d'emploi local et de lien social :

- Soutenir et financer des expérimentations locales structurantes en matière d'accès à l'alimentation ;
- Soutenir le rôle des territoires urbains dans la mise en réseau des acteurs de l'alimentation et de la lutte contre la pauvreté et favoriser un pilotage territorialisé des financements locaux, nationaux et européens, et définir une gouvernance de l'aide alimentaire plus efficace ;
- Soutenir l'intervention des territoires urbains dans la mise en place de projets innovants, y inclus en matière d'innovation sociale, visant à mettre en lien la réponse aux besoins de production et les objectifs d'insertion et de création d'emplois.